



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 FEVRIER 2018 à 18h30

L'an deux mil dix-huit, le deux février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Convocation du : 29/01/2018
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12

Présents : Messieurs SLEDZ Edouard, LEFEBVRE Bruno , MAILLY Didier, DAMBRINE Jean-Paul, MERIAUX Francis, PINOY Emile, DUFRENOY Olivier, Mesdames ZIMMER Marie-Ange, PREVOT Stéphanie, BURY Françoise , LECOMTE Olivia, FRAYBIN Bernadette

Absent(s excusé): M. BESIN Fabien, et BRICOUT Christophe

Secrétaire de séance : Mme Olivia LECOMTE

1) Délibération pour donner l'autorisation à Monsieur le maire de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'ingénierie BEDU, Cible VRD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet spécialisé pour réaliser une voirie perpendiculaire à la rue du calvaire en face du n°3 pour le futur lotissement.

La mission sera confiée à la maîtrise d'œuvre CIBLE VRD pour un coût de 16 875 € HT et de 20 250 € TTC.

Après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE , le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur Le maire a confier la maîtrise d'œuvre à la société CIBLE VRD.

2) 3^{ème} Délibération modificative du Budget 2017 : Transfert de crédit

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits budgétaires sont insuffisants aux articles suivants : - 66112 Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus

Il propose donc : -Retrait de la section : Dépenses imprévues Chapitre 022 de 8.77 €
-Ajout à l'article 66111 de 8.77 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, les modifications suivantes :

| | |
|---|----------------|
| Dépenses de fonctionnement – CHAPITRE 66 charges financières et au compte 66112 : | +8,77 € |
| Dépenses de fonctionnement, section dépenses imprévues – CHAPITRE 022: | -8,77 € |

3) Diagnostic technique amiante

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un diagnostic amiante sur les bâtiments des écoles suite au courrier de l'Académie en date du 04 janvier 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir l'entreprise Exim d'Arras pour un devis de 150 € HT. Et dit que si il faut des analyses supplémentaires le coût sera de 43 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, de choisir l'entreprise Exim.

4) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'Assemblée,

Vu le CGCT, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 et R2123-23 ;

Considérant que l'article L2123-23 du CGCT fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints ;

Considérant que la commune compte 579 habitants au 1^{er} janvier 2014 ;

Décide d'actualiser comme suit:

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux de pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire : 31 %

1^{er} Adjoint au Maire : 8.25 %

2^{ème} Adjoint au Maire : 8.25 %

3^{ème} Adjoint au Maire : 8.25 %

4^{ème} Adjoint au Maire : 8.25 %

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 653 du budget communal.

- un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

| FONCTION | NOM, PRENOM | MONTANT MENSUEL BRUT au 1 ^{er} janvier 2017 | POURCENTAGE INDICE 1015 |
|--------------------------|-------------|--|-------------------------|
| Maire | | | 31.00 % |
| 1 ^{er} adjoint | | | 8.25 % |
| 2 ^{ème} Adjoint | | | 8.25 % |
| 3 ^{ème} adjoint | | | 8.25 % |
| 4 ^{ème} adjoint | | | 8.25 |

5) Délibération pour donner délégation de signature à un autre des membres du Conseil Municipal pour l'urbanisme

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le mail reçu de la Préfecture du Nord concernant la délégation de signature pour l'urbanisme.

En effet, en application de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, le Maire ne peut signer en son nom, un dossier le concernant.

Monsieur Le maire précise qu'il ne peut pas prendre part au vote au titre de l'article L.2131-11 du CGCT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 11 voix POUR, et 0 voix CONTRE, de donner la délégation de signature pour l'urbanisme à Mr LEFEBVRE Bruno, 1^{er} Adjoint.

6) Désignation de 2 délégués pour le SIVU des Murs Mitoyens

Le conseil municipal propose la nomination de M. Sledz Edouard et de Monsieur Mailly Didier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, de nommer Mr SLEDZ Edouard et Mr MAILLY Didier comme délégués pour le SIVU des Murs Mitoyens

7) Vote des Subventions aux Associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le versement d'une subvention aux associations du village. Le Conseil Municipal, après concertation, décide d'allouer la somme de :

- 100 € à l'association les Babyboomers,
- 100 € à la Paroisse St Joseph,
- 150 € à l'Association de Parents d'Elèves de Cagnoncles,
- 50 € aux Donneurs de sang,
- 700 € pour le forain Monsieur TERRAGE,
- 50 € à l'ASPEC,
- 150 € à l'association des Amis du Clocher,
- 50 € à l'association Colombophile
- 70€ à l'association prévention routière

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018

8) ADHESION DE LA COMMUNE AU C.L.I.C. CAMBRESIS- OUEST

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'appel de cotisation de l'association CLIC ENTOURAGE CAMBRESIS-OUEST. La cotisation pour l'année 2018 s'élève à la somme de cent seize euros et vingt centimes (116,20€) pour cinq cent quatre-vingt-un habitants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE :

- Accepte de verser cette cotisation à l'association CLIC ENTOURAGE CAMBRESIS-OUEST
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

9) ADHESION AU COMITE NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'appel de cotisation au Comité National des villes et Villages Fleuris. La cotisation pour l'année 2018 s'élève à la somme de quatre vingt dix euros (90€)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE :

- Accepte de verser cette cotisation au comité national des villes et villages fleuris
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

10) Délibération pour paiement de la facture du changement d'une porte vitrée pour mise en conformité à l'accessibilité des personnes à mobilités réduites.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'après analyse de la vétusté de la porte d'entrée et de sa non-conformité, il a été impératif de changer celle-ci par une porte homologuée. Le changement de la porte a été effectué par l'entreprise CB Construction lors des travaux de réfection du Centre périscolaire.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la facture s'élève à 2 444.90 € HT et 2 689.39 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE de valider le paiement de la facture.

Monsieur le Maire dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

11) Achat de 2 sièges à roulettes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter 2 sièges à roulettes pour sol dur pour le secrétariat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, d'autoriser l'achat des 2 sièges.

Fin de séance : 19h45